



Titre sejour visiteur apres OQTF

Par **samir013**, le **17/06/2013** à **21:34**

Bonjour,rrrnJe suis algérien rentrée en France avec un visa " D, visiteur " en 2011, je me suis marié et j'ai demandé directement un titre de séjour vie privée et familiale, le mariage a tenu moins d'un an, y a une rupture de vie commune, moi je n'ai pas demandé un quelconque changement de statut, la préfecture a refuser un renouvellement vu que y a la rupture.rnrnJ'ai reçu un OQTF, que j'ai fait un recours TA qui a rejeter, j'ai fait un recours C.A qui la aussi rejeter.rnrnOQTF prend à sa fin dans 15 jours, est ce que à la fin de ses quelques jours j'ai le droit de faire prévaloir mon droit à un titre de séjour "visiteur" en se basant sur mon type de visa d'entrée " D, visiteur".rnrnNB: je suis de nationalité "algérienne".rnrnMerci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **18/06/2013** à **02:57**

Bonjourrrrnau vu de votre post et sans autres arguments la préfecture vu l'émission d'une OQTF refusera la délivrance d'un titre de séjour.rnrnRestant à votre disposition.